

Arrondissement de Toulon

Canton de Collobrières

**MAIRIE**  
DE  
**COLLOBRIERES**  
83610

**SERVICE DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Téléphone : 04.94.13.83.83

Télécopie : 04.94.13.83.80



Village de caractère

***COMMUNICATION***

Madame, Monsieur,

Depuis 1974, la commune a fait le choix de déléguer à une société privée la gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

En 1995 et après un appel d'offres au cahier des charges très précis établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, l'affermage de l'assainissement collectif a été confié à la société SAUR. Ce contrat se termine le 16 janvier 2008.

En 2000, la même société a obtenu la gestion déléguée du service de l'eau pour une durée de 12 ans.

Dès la première année et à chaque présentation annuelle des comptes-rendus d'activité, la société fermière nous adresse des comptes déficitaires et sur cette base demande une réévaluation du prix de l'eau. Réévaluation que j'ai toujours refusée, invoquant le respect du contrat et le prix déjà élevé de l'eau.

En effet, dans le cadre du contrat la part du prix de l'assainissement qui revient à la SAUR augmente déjà en moyenne de plus de 1% chaque semestre, alors que la part communale n'a pas varié depuis 2001.

Le contrat de délégation du service d'assainissement arrive à terme. Aujourd'hui trois solutions s'offrent à la commune :

- soit relancer la gestion déléguée du service à une société d'affermage pour une longue période, tel que c'est le cas aujourd'hui ;
- soit gérer le service en régie communale, en réalisant tous les investissements humains et techniques nécessaires ;
- soit créer une régie communale en sous-traitant certaines prestations pour une durée de 2 ans renouvelables.

La troisième solution nous semble la plus raisonnable et la plus responsable.

En effet l'audit du service assainissement réalisé cette année par un organisme indépendant montre que pour équilibrer les comptes du fermier le prix de l'assainissement devrait augmenter de façon importante. Il est probable que si la délégation de service publique est reconduite, le prix de l'assainissement sera réévalué à la hausse.

Je suis consciente que le prix de notre eau est déjà assez élevé, et je me refuse à toute augmentation supplémentaire.

Cette étude démontre également que les charges du service peuvent être revues à la baisse dans le cadre d'une gestion communale avec prestation de service, ce qui évitera une augmentation des tarifs dès juin 2008 tout en maintenant un service de qualité.

Les investissements (matériels, travaux d'extension de réseau) ont toujours été supportés par la commune, même en situation de délégation de service public. En effet, le fermier prend seulement à sa charge l'exploitation du service (entretien). La régie aura en charge le traitement des eaux usées et la surveillance de la station d'épuration, ainsi que toute intervention sur le réseau d'assainissement.

Le service Environnement créé en 2006 et sa responsable Nelly LAPRÉE sont déjà à votre disposition pour toute question sur le thème de l'eau et de l'assainissement.

Nous sommes face à un choix important, et il semble judicieux que les Collobriérois se réapproprient les services-clefs de leur commune.

Je vous propose d'aller progressivement vers une gestion autonome des services de l'eau et de l'assainissement, en procédant par étapes. Dans un premier temps l'entretien du réseau et de la station d'épuration feront l'objet d'une prestation de service de courte durée, à des conditions basées sur les besoins du service et non plus sur les besoins d'une société privée, tandis que la facturation sera assurée par nos services communaux.

Au terme de cette étape un bilan de ce mode de gestion permettra de confirmer notre choix.

La gestion de l'eau et donc de son assainissement est un enjeu écologique et financier primordial. C'est pourquoi des études hydrogéologiques vont être lancées sur notre territoire, afin de pérenniser l'alimentation de la commune en eau par des ressources propres.

Je reste à votre écoute et répondrai à vos questions lors d'une réunion d'information dont la date vous sera précisée ultérieurement.

Telles sont les informations dont je voulais personnellement vous faire part, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christine AMRANE